

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD

PROCES - VERBAL

DE LA SEANCE DU 27 JANVIER 2015

Le vingt-sept janvier deux mille quinze à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire.

Etaient présents : Lucienne GILG, Louis ZOBEÏDE, Mona PAJOLE, Jean-Marc SAAS, Nathalie GARBACIAK, Bruno LEFEBVRE, Bernard BOUTONNET, Sonia SCHMIDT, Christian SITTLER (arrivé à 20h35, procuration à Jean-Marc SAAS), Daniel WALDVOGEL, Jean-Jacques KNOPF, Claude WEIL, Anne-Marie GINTZ, Frédéric OSTERTAG, Florence SCHWARTZ, François LARDINAIS, Benoît GSELL, Christine VAUTIER, Christian JAEG, Guy RIEFFEL et Marie-Paule MULLER

Absents excusés : Stéphanie GUIMIER, Elisabeth DE MONTIGNY, Nathalie VAN THOM, Christophe FURST, Corinna BUISSON, Tania MUHLMAYER et Erik GARCIA (procuration donnée respectivement à Louis ZOBEÏDE, Nathalie GARBACIAK, Lucienne GILG, Jacky WOLFARTH, François LARDINAIS et Marie-Paule MULLER)

ORDRE DU JOUR

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2014
- 4) Affaires d'urbanisme et travaux :
 - a) *Bilan du programme de voirie 2014 pris en charge par la COCOBEN*
- 5) Affaires financières
 - a) *Subventions de fonctionnement 2015*
 - b) *Plan d'effectif du personnel au 1^{er} janvier 2015*
 - c) *Garantie d'emprunt à Vilogia suite à transfert de propriété des immeubles 7 rue des Escarpins*
 - d) *orientations budgétaires 2015*
- 6) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h00 en saluant les conseillers présents, les représentants de la presse et le public.

1) COMMUNIQUES DU MAIRE

1) *Invitations diverses et dates à retenir*

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- Vendredi 30 janvier à 20h00 à la médiathèque : rencontre avec Rémy Welschinger, auteur du livre Vanniers (yeniches) d'Alsace - nomades blonds du Ried
- 1^{er} février à la salle des Fêtes : bourse BD/CD par l'ACPAHU
- mercredi 4 février à 18h00 : commission du cadre de vie et de la sécurité
- jeudi 5 février à 20h00 : commission de la culture
- samedi 7 février à 10h00 à l'hôtel de ville : conseil municipal des enfants
- 8 février à 17h00 à l'Eglise St Laurent : concert par l'ensemble « Parenthèse »
- mercredi 11 février au cinéma Rex : « l'Irlande » dans le cadre du cycle « connaissance du monde »
- samedi 14 février à la salle des fêtes : soirée de gala du Lion's Club
- jeudi 19 février à 20h00 à l'hôtel de ville : commissions réunies en présence du SDEA
- vendredi 20 février à 20h00 à la médiathèque : rencontre avec Meryem Hani
- Samedi 21 février à la salle des fêtes : bal de carnaval de l'ASB
- Samedi 7 mars à 19h30 à la salle des fêtes : loto des pompiers
- Samedi 7 mars à 20h00 au cercle catholique : « Hutzel Cabaret » organisé par le Judo Club Bushido
- Lundi 16 mars à 20h00 à l'hôtel de ville : commissions réunies (budget primitif)

2) Décisions prises par le maire en matière de droit de préemption urbain :

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- Monsieur Julien MARTZ et Mme Catherine ALTERMATT, pour une maison d'habitation, sise 12 rue du Bernstein
- Monsieur Frédéric JACQUEMONT et Mme Caroline BADEMONT, pour une maison d'habitation, sise 11 rue de la Tour
- Société CILGERE Foncier, pour un terrain à bâtir sis 25 rue de la Tour
- Nouveau Logis de l'Est, pour l'immeuble 5-7 rue des Escarpins
- Les conjoints BREITEL, pour une maison d'habitation, sise 3 place de Berne
- Mme Germaine FAESSEL, pour un lot de copropriété, sis 29B rue du Moulin
- Consistoire Israélite du Bas-Rhin, pour une maison d'habitation, sise 7A rue de la Dîme

- Les conjoints SOBLET, pour une maison d'habitation, sise 11 rue du Châtelet
- Monsieur Thierry WILLMANN et Madame Carole WEIBEL, pour un garage sis 3 rue du Château
- Mme Nicole GRAFF, pour une maison d'habitation sise 8 rue de Villé
- Monsieur Gaël CHARLIER et Mlle Aline SIGNOU, pour un lot de copropriété, sis 23 avenue de la Gare
- Monsieur Olivier DETTWYLER et Mlle Aline DUMONT, pour un lot de copropriété, sis 2 rue du Relais Postal
- SCI WO § et KA, représentée par Monsieur Emile WODLING, pour un lot de copropriété, sis 1, rue de l'Eglise
- SCI EPSYLON, pour un lot de copropriété, sis 25, avenue de la Gare

Dans le cadre de la consultation effectuée sous forme de MAPA pour une mission d'AMO (assistant à maître d'ouvrage) dans le cadre du projet de requalification du centre ville, l'offre ci-après a été retenue :

- SDAUH (Service Départemental d'Aménagement et de l'Urbanisme du Bas-Rhin), 53 rue de Sélestat 67210 OBERNAI, pour un montant de 22 022,00 € HT, sur la base de 41,5 jours d'assistance

3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 DECEMBRE 2014

Aucune observation écrite n'est parvenue en mairie. Monsieur Benoît GSELL, fait observer que les indemnités des élus ne sont pas un droit, tel qu'indiqué dans le procès-verbal en réponse à la question posée à ce sujet (l'article L2123-17 stipule que les fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal sont gratuites). Le maire indique que les indemnités ont été fixées par le conseil municipal conformément aux dispositions du même code. Aucune autre n'étant formulée en séance le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2014 est **adopté** par 23 voix pour (6 abstentions : Benoît GSELL, Christine VAUTIER, Christian JAEG, Marie-Paule MULLER, Guy RIEFFEL et Erik GARCIA)

4) URBANISME ET TRAVAUX

a) Bilan du programme de voirie 2014 pris en charge par la communauté de communes

Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint, présente à l'assemblée les dépenses de voirie prises en charge par la communauté de communes suite au transfert de compétence sur l'enveloppe de 275 000 € allouée à la ville de Benfeld.

Au titre du fonctionnement, le montant total s'élève à 77 900 € se répartissant entre l'éclairage public pour 60 734 €, la marché de balayage pour 9 167 € et diverses fournitures (panneaux, peinture, remplacement de candélabres, plans topos...) pour 8 000 €.

En investissement, le montant s'élève à 260 257 €, dont 190 359 € pour l'aménagement de la rue du Dr Sieffermann (répartis entre 146 276 € pour la voirie et 46 083 € pour l'éclairage public), 48 908 € pour le solde des travaux d'aménagement du parvis de la gare, et 20 990 au titre du marché pluriannuel à bons de commandes (dont la réfection d'enrobés et enduits).

Par ailleurs, une subvention d'un montant de 45 112 € a été versée par le Conseil Général pour les travaux d'aménagement de l'avenue de la Gare et des remboursements de sinistres pour un montant de 2 818 €

Les crédits étant reconductibles d'année en année, l'enveloppe disponible au 1^{er} janvier 2015 s'élève à 63 000 €, hors subvention.

Le contrat CEPAGE vient également à échéance et sera remis en concurrence en 2015 pour une enveloppe prévisionnelle d'environ 6 000 € au titre de la maintenance de l'éclairage et des feux tricolores et de 10 000 € au titre du contrat CEPAGE avec ECOTRAL

5) AFFAIRES FINANCIERES

a) subventions de fonctionnement 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'avis émis par la commission des finances dans sa réunion du 20 janvier 2015,

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint,

après en avoir délibéré,

décide

de fixer comme suit les subventions de fonctionnement allouées au titre de l'année 2015 :

A) Subventions aux organismes ou groupements d'intérêt éducatif et culturel

| | |
|---|----------|
| Centre communal d'action sociale | 17 050 € |
| Union des Aveugles de Guerre - Strasbourg | 52 € |
| Centre de Formation et de Culture Sociale | 90 € |
| Centre Antibruit du Bas-Rhin (CABR) | 200 € |

B) Subventions allouées aux sociétés locales

| | |
|---------------------------------|----------|
| 1) Sociétés sportives : | 18 000 € |
| Association Sportive de Benfeld | |
| Alsacienne de Handball | |

SSC Laurentia (3 subventions fixes)
Tennis Club
La Boule au But
Club de Plongée
Billard Club
Judo Club
Cercle d'Echecs
Bad du Ried

Fixe : 510 € + 3,00 € par licence adulte
+ 9,60 € par licence jeune

2) Sociétés »loisirs »

Model Club 250 €
Open Heart Dancers 250 €

3) Office Municipal des Fêtes 15 000 €

4) Sociétés culturelles et éducatives

Chorale Sainte Cécile 250 €
Société d'Histoire des Quatre Cantons 250 €
Association des Amis de l'harmonie 250 €

5) Sociétés « nature »

Association de pêche et de pisciculture 250 €
APPMA (section jeunes et école de pêche) 250 €
AMIPEC (oiseaux exotiques) 250 €
Société d'arboriculture 250 €
Amicale des apiculteurs 250 €

6) Amicales diverses

Union Nationale des Combattants (UNC) 160 €
Association ADEIF 160 €
Secouristes « Croix Rouge » 160 €
Donneurs de sang 160 €
Coup de Pouce à l'Illmatt 160 €
UNIAT 160 €
Le Souvenir Français 160 €
Refuge des Anti A Benfeld, Erstein et environs 160 €
Amis des Aînés de la RPA (AARPA) 160 €

7) Amicale des Sapeurs-Pompiers 520 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers (Union) 1 900 €
Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers 520 €

C) Subventions diverses

Classes vertes, de neige ou de mer pour les élèves de
Benfeld en dessous de 18 ans pour des séjours minimum
de 5 jours : 5,50 € par jour et par élève :

Ecole Briand 2 040 €

| | |
|----------------------------------|---------|
| Ecole Rohan | 2 040 € |
| Collège et autres établissements | 2 300 € |

D) Autres subventions

| | |
|---|---------|
| Médaillés sportifs au niveau national | 600 € |
| Comité d'organisation du triathlon (triathlon 2013) | 2 500 € |

adopté par 22 voix pour et 7 abstentions

(Claude WEIL, Christine VAUTIER, Christian JAEG, Marie-Paule MULLER, Guy RIEFFEL et Erik GARCIA)

Monsieur Christian JAEG estime qu'il est nécessaire de procéder à une réduction des dépenses de fonctionnement, compte tenu de l'effort national demandé par le gouvernement, de la dette abyssale de la France et de la réduction de la DGF, qui devrait encore s'accroître, afin de pouvoir continuer à investir et entretenir et les rues et trottoirs de notre ville, qui sont des obligations régaliennes.

Il demande également, que compte tenu de la nature même des dépenses du CCAS, l'indemnité de conseil versée au receveur soit supprimée, trouvant choquant qu'une espèce de prime soit versée sur les dépenses de l'action sociale. Il sollicite également la suppression de la subvention versée à l'association des aveugles de guerre, les poilus de la 1^{ère} guerre mondiale étant tous décédés et ceux de la 2^{ème} guerre pouvant bénéficier d'autres dispositifs. Il considère que les associations doivent également participer à l'effort d'économie.

b) Plan d'effectif du personnel communal 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis émis par la commission des finances dans sa réunion du 20 janvier 2015,

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint,

après en avoir délibéré,

décide

d'adopter le plan d'effectif du personnel communal (emplois permanents), avec effet au 1^{er} janvier 2015, comme suit, en tenant compte des modifications envisagées permettant l'évolution de carrières de certains agents.

Les modifications envisagées concernent :

- la transformation d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe en adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- Remplacement d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à la Résidence pour Personnes Agées par un poste d'adjoint technique

principal de 2^{ème} classe, suite à la nomination d'un agent dans ce cadre d'emploi

- Transformation d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe en 1^{ère} classe (+ porter à TC avec 13h30 non pourvu)
- Remplacement d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à TC par un ATSEM principal de 2^{ème} et transformation de tous les postes d'ATSEM 1^{ère} et 2^{ème} classe à 30 H/semaine (ce qui correspond au temps de travail effectif mis en place suite aux nouveaux rythmes scolaires et au remplacement des personnels partis en retraite)
- intégration dans le plan d'effectif de la liste des postes ouverts pour des personnes recrutées sur des contrats de droit privé (apprenti, contrat en alternance, emplois aidés, contrats d'avenir...)
- ajustement des postes d'agent d'entretien en conformité avec les personnels en place, à savoir 1 AT 2^{ème} classe à TC, 5 AT 2^{ème} classe à 30 H, 1 AT 2^{ème} classe à 25 H, 3 AT 2^{ème} classe à 20 H, 1 AT 2^{ème} classe à 19 H, 1 AT 2^{ème} classe à 17 H, 3 AT 2^{ème} classe à 15 h, 1 AT 2^{ème} classe à 13 H et 1 AT 2^{ème} classe à 10h00
- transformation de 2 postes d'adjoint territorial du patrimoine de 2^{ème} classe en 1^{ère} classe

| EMPLOIS | Nombre | Coefficient d'emploi |
|--|---------------|--------------------------------|
| <u>1) SERVICES ADMINISTRATIFS</u> | | |
| Directeur Général des Services | 1 | Temps complet |
| Attaché principal | 1 | Temps complet |
| Rédacteur principal 1 ^{ère} classe | 1 | Temps complet |
| Rédacteur | 1 | Temps complet |
| Rédacteur | 1 | Temps complet (pourvu 31h30) |
| Adj. adm. principal 2 ^{ème} classe | 3 | Temps complet |
| Adjoint administratif 1 ^{ère} classe | 1 | Temps complet (pourvu 17h30) |
| Adjoint administratif 2 ^{ème} classe | 1 | Temps complet (non pourvu) |
| <u>2) SERVICES TECHNIQUES</u> | | |
| Technicien principal 1 ^{ère} classe | 1 | temps complet |
| Adjoint technique princ. 1 ^{ère} classe | 4 | Temps complet (1 non pourvu) |
| Adjoint technique princ. 2 ^{ème} classe | 1 | Temps complet |
| Adjoint technique 1 ^{ère} classe | 2 | Temps complet (2 non pourvus) |
| Adjoint technique 2 ^{ème} classe | 10 | Temps complet |
| <u>3) RESIDENCE PERSONNES AGEES</u> | | |
| Adjoint administratif 2 ^{ème} classe | 1 | Mi-temps (non pourvu) |
| Agent d'animation 2 ^{ème} classe | 1 | Mi-temps (non pourvu) |
| Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe | 1 | 21h30/semaine |
| Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe | 1 | Temps complet (21h30 pourvues) |
| Adjoint technique 1 ^{ère} classe | 1 | Temps complet |
| Adjoint technique 2 ^{ème} classe | 1 | 20h/semaine) |
| Adjoint technique 2 ^{ème} classe | 1 | temps complet (pourvu 16h) |
| <u>4) AT.S.E.M.</u> | | |
| A.T.S.E.M. principale 2 ^{ème} classe | 2 | Temps complet |
| A.T.S.E.M. 1 ^{ère} classe | 1 | Temps complet (1 non pourvu) |

| | | |
|------------------------------------|---|------------------------------|
| A.T.S.E.M. 1 ^{ère} classe | 2 | 30 h/semaine |
| A.T.S.E.M. 1 ^{ère} classe | 1 | 29 h/semaine |
| A.T.S.E.M. 2 ^{ème} classe | 6 | 30 h/semaine (5 non pourvus) |

5) AGENTS D'ENTRETIEN

| | | |
|---|---|-----------------------------|
| Adjoint technique 2 ^{ème} classe | 1 | Temps complet |
| Adjoint technique 2 ^{ème} classe | 5 | 30 h/semaine |
| Adjoint technique 2 ^{ème} classe | 1 | 25 h/semaine |
| Adjoint technique 2 ^{ème} classe | 3 | 20 h/semaine (1 non pourvu) |
| Adjoint technique 2 ^{ème} classe | 1 | 19 h/semaine |
| Adjoint technique 2 ^{ème} classe | 1 | 17 h/semaine |
| Adjoint technique 2 ^{ème} classe | 3 | 15 h/semaine |
| Adjoint technique 2 ^{ème} classe | 1 | 13 h/semaine |
| Adjoint technique 2 ^{ème} classe | 1 | 10 h/semaine |

6) FILIERE CULTURELLE

| | | |
|---|---|---------------|
| Bibliothécaire | 1 | Temps complet |
| Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe | 1 | 17h30/semaine |
| Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe | 2 | 28h00/semaine |

7) AGENTS DE DROIT PRIVE

| | | |
|---------------------------------|---|-------------------------------------|
| Apprenti | 2 | Temps complet (1 non pourvu) |
| Contrat en alternance | 1 | Temps complet (non pourvu) |
| Contrat d'accompagn. à l'emploi | 3 | 24 h/semaine (2 non pourvus) |
| Contrat d'avenir | 3 | Temps complet (dont 1 pourvu 25h00) |

adopté par 23 voix pour et 6 abstentions

(Benoît GSELL, Christine VAUTIER, Christian JAEG, Marie-Paule MULLER, Guy RIEFFEL et Erik GARCIA)

Dans ce cadre, Monsieur Christian JAEG estime qu'il est nécessaire de prendre en compte de nouvelles orientations qui permettraient de faire des économies d'échelle. A ce titre, la mutualisation entre les services de la commune et de la communauté des communes dans se traduire dans le plan d'effectif, d'autant plus qu'il y a obligation de formuler des propositions prochainement. La suppression des postes actuellement pourvus par des agents en longues maladies devraient être supprimés dès leur réforme (ou cessation d'activité autre), une clause de mobilité devrait être prévue pour toute nouvelle embauche, les services de la médiathèque devraient être transférés à l'intercommunalité à effet immédiat, compte tenu de la fréquentation de ce service par plus de 50% d'usagers hors Benfeld. Il propose également que le plan d'effectif (proposé au 1^{er} janvier) ne couvre qu'une période de 6 mois pour être ajusté au 1^{er} juillet.

c) Garantie d'emprunt VILOGIA

Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint, informe l'assemblée que le bailleur social Nouveau Logis de l'Est (groupe SNI) est propriétaire d'un ensemble immobilier de 64 logements construits en 1998 dans la rue des Escarpins à BENFELD.

Dans le cadre d'une restructuration de ses orientations la SNI a décidé de céder en bloc cette résidence à la société VILOGIA, principalement implantée dans la région lilloise depuis plus de 60 ans, mais qui depuis quelques années se développe sur d'autres métropoles et notamment sur l'Est de la France (avec la présence d'un direction régionale à NANCY) et depuis peu l'installation d'une

agence commerciale à Strasbourg. En fin 2013 VILOGIA représente plus de 56 000 logements locatifs en France, dont 1 400 dans l'Est (501 à ILLKIRCH, 180 en cours à Strasbourg)

La ville de Benfeld a accordé sa garantie d'emprunt au financement de cette opération par délibération du 19 décembre 1996 au Nouveau Logis de l'Est, pour une durée de 32 ans arrivant à échéance en 2030.

La société VILOGIA n'a pas souhaité reprendre cet emprunt dans le cadre de ce transfert d'immeuble et bénéficie d'un emprunt de la CDC, d'un montant de 3 440 012 € sur une durée de 25 ans, représentant 90 % du coût de l'opération, 10% étant financés sur fonds propres.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'avis émis par la commission des finances dans sa réunion du 20 janvier 2015,

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint,

après en avoir délibéré,

vu le contrat de prêt N° 19176 joint en annexe, signé entre VILOGIA, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

décide

Article 1^{er} : d'accorder la garantie de la ville de Benfeld à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt, d'un montant total de 3 440 012 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 1976, constitué d'une ligne de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération

Article 2 : la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'à complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : de s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt

adopté par 23 voix pour et 6 voix contre

(Benoît GSELL, Christine VAUTIER, Christian JAEG, Marie-Paule MULLER, Guy RIEFFEL et Erik GARCIA)

Monsieur Christian JAEG affirme qu'il est irresponsable d'accorder une garantie d'emprunt de la commune pour un prêt de la CDC (organisme d'Etat) s'agissant d'un transfert de propriété entre deux bailleurs sociaux, prolongeant d'une part la durée de remboursement (le prêt initial venant à échéance en 2030) et augmentant le capital à rembourser (le solde du prêt initial étant de 2 138 000 € au 1^{er} janvier).

d) Orientations budgétaires 2015

Le maire rappelle à l'assemblée que le débat d'orientation budgétaire permet de discuter de l'évolution d'une collectivité, car le budget qui en résulte traduit la stratégie financière de la commune, tenant compte de l'ensemble des paramètres locaux et autres et surtout des choix d'investissements à moyen terme.

Dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, marqué par la baisse des dotations, par des dépenses nouvelles sur lesquelles la commune a pas ou peu de prise (rythmes scolaires, normes, mesures salariales...) les orientations du projet de budget 2015 se déclinent selon les axes suivants :

- La stabilisation, voire la diminution des dépenses de fonctionnement, tout en ayant pour objectif de maintenir des services publics de qualité
- La préservation de la capacité d'autofinancement permettant la réalisation de projets structurants (Ecole Briand...)
- L'encadrement de la fiscalité en maintenant les taux en 2015
- Le recours à l'emprunt limité aux projets structurants (en fixant un plafond maximum d'encours de la dette et un recours au désendettement dès que possible)
- La volonté de maintenir un niveau d'investissement satisfaisant pour participer au dynamisme économique

Pour l'année 2015, les incidences de diverses dispositions de la loi de finances, de décisions prises au niveau local et la situation économique actuelle seront particulièrement sensibles sur l'exercice budgétaire, à savoir :

Au titre de la loi de finances :

- les prévisions économiques officielles s'établissent à + 1% pour la croissance économique (+ 0,4% en 2014) et une inflation toujours très basse (estimée à + 0,9%)
- les collectivités territoriales vont être confrontées sur les 3 prochaines années (2015 à 2017) à une baisse des concours de l'Etat du 11Mds d'€ (soit 3,7 Mds par an). En 2015 la répartition de l'effort entre les 3 catégories de collectivités territoriales sera proportionnelle à leurs recettes réelles de fonctionnement, soit 2,071 Mds pour le bloc communal, 1,148 Md pour les départements et 451 M€ pour les régions. La diminution de DGF est évaluée à environ 50 000 €, représentant 7% du montant 2014.
- L'augmentation du taux de remboursement du FCTVA (porté à 16,404% au lieu de 15,761%) n'interviendra que pour les dépenses éligibles réalisées en 2015
- actualisation des bases fiscales de 0,9% (idem qu'en 2014)
- la diminution des bases de taxe d'habitation, suite aux décisions d'exonération décidées par l'Etat en 2014 (non encore intégrée en 2014), qui représente une différence de près de 60 000 € entre les bases notifiées en mars et les bases réelles de 2014.

- la DSR (dotation de solidarité rurale) à laquelle émerge la ville de Benfeld est maintenue en 2015 avec un abondement de 76 millions d'€ pour la dotation cible. La ville n'étant plus bénéficiaire de la DSR cible, le montant escompté en 2015 devrait rester stable. L'incidence exacte sur la dotation de Benfeld ne peut pas encore être évaluée
- la commune bénéficie pour l'année scolaire 2014-2015 du fonds d'amorçage institué suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires (celui-ci est reconduit pour l'année scolaire 2015-2016, sous condition de l'élaboration d'un projet éducatif territorial. La recette à percevoir sur le fonds d'amorçage 2014-2015 représente 20 000 €

En définitive et compte tenu de tous ces éléments, les recettes de DGF de 2015 devraient être identiques à celles prévues au budget primitif en 2014, soit environ 970 000 €.

Incidence des décisions locales :

- l'attribution de compensation suite à la mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2013 de la FPU (fiscalité professionnelle unique) sur le territoire de la COCOBEN reste identique aux 2 années précédentes, soit 984 000 €
- taux modulé applicable en 2015 pour les opérations qui rentrent dans son champ de subvention est fixé à 23% par le Conseil Général
- les effets de la mutualisation qui va être engagée avec la structure intercommunale dans le cadre de la loi MAPAM ne peuvent pas encore être évalués à ce stade.
- 2015 sera également la dernière année de l'attribution de l'enveloppe « voirie » par la communauté de communes (l'évolution au-delà de cet exercice n'est pas encore connue)

Incidence des résultats de l'exercice 2014 et des programmations de travaux déjà envisagés :

- le résultat net de l'exercice 2014 s'établit à 1 100 000 € permettant de dégager un autofinancement brut de près de 1 170 000 €, soit 670 000 € net
- l'évolution des bases fiscales devrait garantir des recettes estimées à 2 760 000 €, sans modifier les taux
- la contribution de la commune au FNGIR (suite à la réforme de la taxe professionnelle) est pérennisée pour un montant de 60 000 €
- les recettes de FCTVA, compte tenu des dépenses éligibles effectuées en 2014 sont estimées à 165 000 €
- les charges de la dette, compte tenu qu'aucun emprunt n'a été réalisé en 2014 et que le crédit relais pour la TVA a été entièrement remboursé, vont sensiblement baisser pour un montant prévisionnel de 650 000 € (dont 200 000 au titre des intérêts et 450 000 € de capital). Cela représente un montant de 113 € par habitant pour une moyenne de la strate de 112 € en 2013
- l'encours de la dette au 1^{er} janvier de l'exercice est de 4 415 310 € soit 765 € par habitant. La moyenne de la strate en 2013 était de 881 €.

Dans cette optique et dans la mesure où les dépenses de fonctionnement ne subiront pas d'importantes modifications par rapport à l'exercice précédent, le volume prévisionnel de dépenses d'investissement nouvelles pour 2015 s'élèvera à 1 250 000 €, correspondant à la poursuite des programmes pluriannuels engagés, la réalisation de travaux de voirie sur la base de l'enveloppe attribuée par la COCOBEN (soit 275 000 € plus le solde disponible au 31 décembre 2014 de 60 000 €), la réalisation de divers investissements déjà prévus (mise aux normes électriques de l'église, salle des fêtes...). Le solde est entièrement affecté aux travaux de restructuration et d'extension de l'école Briand, qui a démarré en 2014.

Le projet de l'Ecole Briand étant échelonné sur trois exercices budgétaires (2014 à 2016), les dépenses prévisionnelles pour 2015 sont estimées à 1,7 M€. Le montant de l'emprunt prévisible pour cet équipement estimé à 1,2 M€ (à répartir sur les exercices 2015 et 2016 représente moins de 30% du coût). Les dépenses déjà effectuées en 2013 et 2014 s'élèvent à 1,1 M€ et le solde, soit 1,2 M€ sera imputé sur l'exercice 2016.

Pour ce qui est de la fiscalité des ménages, les évolutions des bases n'étant pas connues à ce jour (à l'exception de l'évolution forfaitaire de 0,9%), il est toutefois proposé de maintenir les taux des 3 taxes directes locales identiques à 2014.

Monsieur Christian JAEG observe que les Benfeldois ont été entendus avec le choix de ne pas augmenter les taux sur les taxes communales. Il regrette toutefois que ce débat d'orientation vienne en dernier point de l'ordre du jour et que par ailleurs le travail des élus se fait à l'envers, les conseillers municipaux s'étant déjà prononcés sur bon nombre de points ayant une incidence sur le budget lors de la séance du 3 décembre et avec les points précédents de la présente séance. Le débat d'orientation budgétaire devrait se faire nettement en amont. Toutefois, les obligations calendaires (DOB dans les 2 mois du vote du budget) et la date de vote du budget étant prévu en mars, la séance de janvier s'impose pour ce débat.

Il regrette également que les orientations pluriannuelles au-delà de 2015 n'apparaissent pas dans ces orientations.

Questions du groupe «Une nouvelle dynamique pour Benfeld»

Avant de passer au rapport des commissions, le maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire de 4 questions traditionnelles reçues en mairie, dont il donne lecture et apporte les réponses comme suit :

- 1) *Comment la situation de l'emploi évolue-t-elle à Benfeld ?
Quelles initiatives prendrez-vous pour stimuler et améliorer le contexte économique local ?*

En première remarque, il est à noter que le solde migratoire des salariés est positif ce qui signifie que la ville propose plus d'emplois que sa population active.

Cependant le taux de chômage national est proche des 10 % dans le Bas-Rhin de 8,8 % celui de Benfeld vacille entre 8 et 13 % selon les sources.

Nos projets structurants pour le mandat ne sont pas neutres et vont dans le sens de l'emploi :

L'aménagement du centre ville devrait permettre de maintenir les emplois dans nos commerces et devrait même les développer si de nouveaux commerces s'implantaient dans le centre.

Le projet de la COCOBEN qui consiste à agrandir notre zone artisanale et commerciale devrait également être porteur d'emplois.

Notre PLU distingue également des zones réservées à l'implantation d'entreprises qui permettront à nos industries de se développer sur notre secteur.

- 2) *L'animation et la décoration de Noël ont été particulièrement pauvres pendant la période qui précède les fêtes de fin d'année. Quel manque d'ambition ! Les guirlandes d'un autre âge sont très énergivores. Ne serait-il pas opportun de les remplacer, d'utiliser les technologies d'aujourd'hui ? Et de concevoir une animation lumineuse et sonore dignes de notre cité.*

Nous avons dans ce domaine un budget limité qui cependant s'oriente vers différentes améliorations :

- le stock de guirlandes assez ancien continue à être utilisé jusqu'à la fin de vie des produits. Ce stock est régulièrement renouvelé par des guirlandes utilisant des LED qui consomment moins d'énergie.
- l'animation sonore sera étudiée dans la cadre de l'aménagement du centre ville.

D'autres animations pour varier les manifestations sont également organisées :

- le calendrier de l'Avent qui est une animation continue durant la période de l'Avent.

Je tenais d'ailleurs à remercier les veilleurs qui étaient présents gratuitement tous les jours pour ouvrir les fenêtres. Durant la période, de nombreux benfeldois en petits groupes ont fait le déplacement.

Nous avons vu des membres de l'équipe « une nouvelle dynamique » un seul jour ; à l'inauguration ; les autres 23 jours pas d'élus de l'équipe « une nouvelle dynamique » à cette animation !!!!

- tous les mercredis, Nathalie GARBACIAK organisait des contes pour les enfants et les adultes dans les rues de la ville ; là encore pas de représentant de l'équipe « une nouvelle dynamique pour Benfeld » !!!
- nous avons organisé une animation au centre ville avec la collaboration des commerçants cette manifestation consistait en une dégustation de bredeles et des contes animés, sous le grand sapin de Noël le dernier dimanche avant Noël (je n'ai pas rencontré d'élus de l'équipe « une nouvelle dynamique »).
- un concours de bredele : 29 participants mais aucun de l'équipe « une nouvelle dynamique »

Enfin nous avons deux concerts :

- Gospel Kids, une église remplie (je n'ai pas d'élus de l'équipe « une nouvelle dynamique »)
- Benfeld chante Noël ! Avec la participation de nombreux artistes benfeldois que je remercie et une intervention des élus. Mais là encore pas

d'élus de l'équipe « une nouvelle dynamique » dans notre chorale de Noël.

Finalement, si vous sortiez de chez vous pour participer aux animations, je pense que vous ne poseriez pas ce genre de questions !!!

- 3) *Les spécialistes confirment que la mortalité est plus importante pour les personnes exposées aux particules fines. Depuis notre demande nous constatons qu'aucun contrôle, qu'aucun renforcement de l'interdiction de la circulation nocturne des poids lourds sur la RD 1083 n'ont été pratiqués. Benfeld a deux axes routiers polluants : la RD 1083 et la RD 5. Quelles mesures le maire compte-t-il mettre en œuvre rapidement la nuit et lors des pics de pollution aux particules fines ?*

Louis ZOBEÏDE, adjoint à la sécurité a organisé une réunion avec la gendarmerie vous y avez participé et nous avons fait une demande d'intervention de la gendarmerie.

Le capitaine présent nous a affirmé qu'il allait donner suite à notre demande, mais que la brigade de Benfeld n'était pas habilitée à le faire, car c'est la brigade autoroutière de Sélestat qui intervenait dans ces domaines.

En complément, Monsieur Louis ZOBEÏDE, adjoint à la sécurité apporte quelques éléments et précisions, notamment les dispositions exactes de l'arrêté départemental qui règlementent la circulation des véhicules affectés au transport de marchandises sur la RD 1083 entre 22h00 et 6h00, mises en application par les services de gendarmerie, les dérogations accordées à certains types de véhicules (salubrité publique, transports exceptionnels, transports de bois ronds, véhicules de secours, véhicules dont l'origine , la destination ou le domicile des chauffeurs sont situées à proximité de la RD, dont Benfeld). Les entretiens effectués avec les différents organismes habilités à faire respecter cet arrêté confirment que des contrôles réguliers sont effectués tant par le peloton autoroutier d'Ebersheim que par le PSIG (peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie de Sélestat) tout au long de cette route. Les arguments avancés sont de nature à emberlificoter la population et jettent le discrédit sur les employés du service public qui accomplissent les missions qui leur sont confiée et dont le dévouement et le professionnalisme sont reconnus par la population. Quelle maladresse pour les élus que vous êtes ! De grâce, ne cherchez plus des poux dans la tête des élus de la majorité et rapprochez vous des services concernés, à savoir le Conseil Général, dont le président est l'auteur de l'arrêté.

Pour ce qui est des particules fines, l'ARS qui a la compétence de cette problématique n'a pas émis d'avis d'alerte dans notre secteur, elle a une fonction de contrôle et de vigilante en cas de dépassement.

Pensez vous vraiment que la simple intervention du maire de Benfeld à la limite de notre banc, pourrait modifier la problématique ? Il s'agit là d'un engagement plus vaste au niveau national, mais également un engagement citoyen. Venons à pied ou en vélo à nos réunions !

- 4) *Quelle est la population qui occupe l'ancienne gendarmerie ? S'agit-il toujours d'immigrés en situation illégale ? Connaît-on l'origine de ces personnes ? Ont-elles fait l'objet d'enquêtes visant à éviter les dérives violentes, délinquantes, sectaires, voire terroristes ?*

La maison est gérée par une association de droit privé "l'association accueil sans frontières"

Des personnes encadrent les occupants pour leur placement, leur intégration et pour le suivi scolaire des enfants.

Vous pouvez vous renseigner auprès de l'association qui a des bureaux à Sélestat. Ses responsables connaissent exactement les origines des familles.

Cependant comment pouvez vous prétendre que ces personnes sont en situation illégale sur notre territoire, sur quelles preuves vous basez vous pour de telles accusations ?

Lors de notre passage dans ces lieux avec l'adjoint à la sécurité il y a quelques temps déjà, nous n'avons ressenti aucune agressivité !

Pourtant, vous mentionnez dans votre question la violence, la délinquance, des dérives sectaires, voire du terrorisme. Cela est un sous-entendu grave et irresponsable.

Vos propos stigmatisent ces personnes et ceci est indigne pour des élus.

Je vous rappelle qu'il est préférable de faire confiance à nos instances judiciaires et nos associations. Il faut nous concentrer sur des faits réels, sans inciter à la différence et la haine.

Par courrier du 20 novembre 2014, au nom du groupe des élus « une nouvelle dynamique pour Benfeld », vous me demandez de revoir et modifier certaines clauses du notre règlement intérieur du conseil municipal.

Il faut rester sérieux, ce règlement, nous l'avons adopté lors d'un conseil municipal le 29 avril 2014 ; ce ne serait pas sérieux de notre part de le reconsidérer 7 mois plus tard.

Lors de son adoption, nous en avons discuté librement. D'ailleurs tout le monde se souvient du mémorable cours de français donné par un membre de votre groupe concernant l'utilisation des majuscules. Vous en aviez donc pris connaissance. Vous y avez même trouvé des erreurs dans l'utilisation des majuscules et vous vous êtes permis de nous rectifier en séance publique. Cependant, aviez-vous compris le sens du texte ? Cela est moins certain au vu de votre demande d'aujourd'hui. Toujours est-il que je ne remettrai pas en débat ce règlement intérieur que nous avons voté à l'unanimité. Le retirer remettrait finalement en cause toutes nos décisions et décrédibiliserait l'ensemble de notre assemblée et les élus de Benfeld.

6) RAPPORT DES COMMISSIONS

Monsieur Bernard BOUTONNET fait le point sur l'avancement des différents chantiers en cours, à savoir :

- à l'Ecole Aristide Briand, les travaux se poursuivent, sachant que le bâtiment est hors d'eau, les travaux intérieurs ont démarré et le clos couvert devrait être achevé fin février
- les travaux au cimetière avancent comme prévu, les bordures ont été posées, de même que les fontaines. Le jardin du souvenir est en cours de réalisation
- Les réunions avec les riverains du quartier de la Gare, de la rue du Relais Postal et de Luxembourg (collège), se sont bien déroulées. Peu de modifications ont été sollicitées, si ce n'est le nombre de places de stationnement dans la rue du relais Postal

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h10.